

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 16 janvier 2020, l'ordonnance suivante :

C-4.1, o. 203 établissant une voie réservée aux autobus et taxis entre 15 h 30 et 18 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté nord de la rue Sherbrooke Est, entre les avenues des Érables et Papineau;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx